

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: jeudi 5 février 2004 14:59
À: 'Michel Daniel'
Objet: RE : Demande de l'Hydro Québec.

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 21 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : Michel Daniel [mailto:michel.daniel@polyinter.com]
Envoyé : mercredi 21 janvier 2004 15:56
À : Secrétariat (usager)
Objet : Demande de l'Hydro Québec.

Je ne représente aucun organisme, mais après avoir lu la nouvelle sur la présentation d'hydro à la régie d'hausse variable à la consommation, je n'ai pu m'empêcher de communiquer avec vous.

Je crois bien qu'il n'appartient pas à Hydro Québec de fixer un tarif selon la consommation des résidences. C'est comme si vous paieriez l'essence plus chère parce que vous n'avez pas un véhicule hybride. Mangez plus de boeuf et payez plus chère la livre. Achetez chez Costco en grosse quantité et payez plus chère qu'au dépanneur. Ça n'a plus de sens.

05/02/2004

Il ne faut pas avoir un quotient intellectuel très élevé pour soumettre une telle demande.

J'espère seulement que la décision de la régie tiendra compte de la capacité de payer des consommateurs qui est présentement sollicité de toutes parts (assurances, permis, taxes, hydro 3% ainsi que les autres à venir).

Il faut penser que les consommateurs n'ont pas tous eu des hausses de 3% de leur salaire ou bien de leur rente.

Michel Daniel